

## CONVENTION D'UTILISATION DE BASICOMPTA®

Il est établi entre :

- Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Vienne (CDOS 87)  
55 rue de l'ancienne Ecole Normale d'Instituteurs (E.N.I.) 87000 Limoges  
représenté par son Président, François MARCELAUD  
et
- l'association utilisatrice :  
située à : [REDACTED]  
représentée par son (sa) Président(e)  
dont le référent Basicompta sera (Prénom, Nom, Mail) : [REDACTED]

la convention dont la teneur suit :

BasiCompta® est un service proposé par le CDOS 87 qui s'adresse aux associations de la Haute-Vienne (Comités Départementaux et associations) adhérentes du CDOS.

BasiCompta est un logiciel qui permet aux dirigeants sportifs n'ayant pas ou peu de connaissances dans le domaine de la comptabilité de réaliser les opérations comptables de leurs associations :

- saisir les dépenses, les recettes, les contributions,
- éditer des comptes de résultat conformes aux documents Cerfa,
- éditer le bilan comptable de l'association,
- gérer les amortissements,
- suivre sa comptabilité par action,
- avoir un suivi bancaire.

Les modalités d'utilisation sont les suivantes :

- L'accès au logiciel se fait via internet. Une connexion internet est donc indispensable pour l'utiliser.
- Les utilisateurs doivent participer à une formation de 2h pour apprendre à utiliser le logiciel, à cet effet un livret de formation est distribué (coût de la formation en annexe).

Le CDOS 87 reste disponible pour aider l'utilisateur, à sa demande, en cas de problème et garantit une confidentialité totale (l'utilisateur est seul à disposer de ses codes d'accès).

La présente convention est établie pour l'année civile concernée. Elle est reconduite par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée, sous réserve de respecter un délai préalable d'un mois. La partie qui prend l'initiative d'une telle résiliation en informe l'autre par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Etabli en deux exemplaires, fait le [REDACTED] / [REDACTED] / [REDACTED] à [REDACTED]

Pour l'association prestataire  
Le Président,  
François MARCELAUD



Pour l'Association utilisatrice,  
Le (la) Président(e),  
[REDACTED]



## ANNEXE - TARIFS BASICOMPTA®

Les tarifs ci-dessous sont fixés annuellement :

- **Cotisation annuelle (année civile) et formation des utilisateurs :**

- Pour les clubs sportifs et associations (hors champ sportif): 62.50 € / an
- Pour les comités départementaux sportifs: 42.50€/an + adhésion annuelle en fonction du nombre de licenciés
- Pour les clubs omnisports : 42.50€/an + adhésion annuelle en fonction du nombre de licenciés
  - Formule groupée : Possibilité pour les clubs omnisports d'une formule groupée, 42.50€/an + adhésion annuelle en fonction du nombre de licenciés auxquels s'ajoutent 32.50€ par sections qui souscrivent à l'application. L'ensemble est facturé au club omnisport.